



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 60760

Texte de la question

M. Jean-Marc Chavanne souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les conséquences de l'insuffisant enneigement des stations de moyenne montagne lors de la saison 2001. Le manque, voire l'absence de neige, a eu des conséquences catastrophiques pour les stations de moyenne montagne, et plus particulièrement pour le ski de fond français. Le ski de fond s'estime sinistré avec un manque à gagner de vingt millions de francs en fin de saison. Ce résultat risque d'avoir un impact non négligeable pour toutes les économies locales, notamment au niveau des emplois. Il lui demande donc de bien vouloir étudier la possibilité, dans le cadre de la politique de relance de la moyenne montagne, d'attribuer à France ski de fond et aux autres professionnels une aide exceptionnelle.

Texte de la réponse

Les stations de moyenne montagne, et plus particulièrement les exploitants de domaines skiables, connaissent des difficultés, au terme de la saison touristique d'hiver 2000/2001, en raison d'un important déficit d'enneigement naturel. C'est pourquoi la secrétaire d'Etat au tourisme a demandé au directeur du tourisme de rappeler aux préfets des départements situés en zone de montagne les dispositions de la circulaire interministérielle du 9 janvier 1997 relative au dispositif d'intervention en faveur des collectivités et entreprises affectées par les déficits d'enneigement, qui leur donne la possibilité de prendre, à leur initiative, des mesures d'aide aux exploitants confrontés à de telles difficultés. Par ailleurs, elle a également demandé à l'association France ski de fond d'engager l'élaboration d'une stratégie nationale de relance et de repositionnement des activités liées au ski nordique, dans le cadre de la politique de développement du tourisme en moyenne montagne. Ainsi, l'association participera, avec le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM), à la mise en place d'un panel permettant le suivi de l'activité des stations en cours de saison. Des moyens supplémentaires lui sont attribués à cet effet dans le cadre de la convention entre l'association et le secrétariat d'Etat au tourisme. Plus globalement, la crise grave que de nombreux exploitants de domaines skiables ont connue cet hiver devrait inciter l'ensemble des acteurs des stations concernées à développer, si ce n'est déjà fait, une démarche stratégique visant à mieux adapter l'offre touristique aux attentes actuelles et prévisibles de la clientèle, et à réduire la vulnérabilité de l'économie touristique aux aléas météorologiques. A cette fin, un guide méthodologique, le « carnet de route de la montagne », vient d'être largement diffusé par l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) aux comités départementaux et régionaux du tourisme. Les délégués régionaux au tourisme, si besoin avec l'assistance technique du SEATM, sont à la disposition des stations qui voudraient engager la démarche préconisée par ce guide méthodologique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Chavanne](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60760

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2681

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5684